

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 mars 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation
7 mars 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille six, le 13 mars à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil à la mairie de Saint-Jean de Fos, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. AGOSTINI Jean André -M. CADILHAC Jean François-M. PIERRUGUES Georges -Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel – M. ASENSI Raphaël - M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. ASTIE Michel– M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. GHIBAUT Jean-Pierre-M. BELLOC Jean Paul - M. Michel Alvergne

Absents : M. SALASC Philippe – M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice- M. GOMEZ René - M. Claude. CARCELLER - M. SANCHEZ Norbert - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis

M. Jean-Paul BELLOC donne pouvoir à Mme MARTIN Françoise

M. Michel ALVERGNE donne pouvoir à M. Raphaël ASENSI

M. - M. GHIBAUT Jean-Pierre donne pouvoir à M. ASTIE Michel

Mme MARTIN Françoise est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

27-2006

Manifeste pour les paysages

Monsieur C. Maneiro, rapporteur, explique que de nombreux organismes, inquiets des évolutions profondes et non maîtrisées des paysages français, ont rédigé un Manifeste afin de sensibiliser les pouvoirs publics à la richesse exceptionnelle des paysages français, désormais menacée, et afin de réaliser une mobilisation nationale en leur faveur.

Il précise que notre territoire intercommunal est particulièrement concerné par la mutation et la dégradation des paysages. En effet, face à l'urbanisation galopante, difficilement maîtrisable à cause de la pression foncière, nous assistons à la diminution des espaces agricoles (environ 20% de diminution de la surface agricole utile -SAU- sur les vingt dernières années). De plus, nous observons également dans certains secteurs un mitage de l'espace qui accroît les risques d'incendie et réduit la biodiversité de nos espaces naturels.

Monsieur C. Maneiro ajoute que nous sommes aujourd'hui sollicités par le Réseau des Grands sites de France, la Fédération nationale des SAFER et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour signer ce Manifeste.

Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à la majorité avec 5 voix contre et 12 abstentions :

- d'autoriser le Président à signer la Manifeste pour les paysages
- de participer à la grande mobilisation nationale en faveur des paysages.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET